

COMMUNE : BAVANS (25550)



N° 25 /2009

Nos réf. : JD/DB

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><b>DATE DE CONVOCATION :</b> 19/03/2009</p>	<p>L'an deux mil neuf le vingt-sept mars à 18 heures</p>
<p><b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 27/03/2009</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Mme Claire RADREAU</b>, Maire.</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 25</i></p>	<p>Etaient présents : <b>RADREAU Claire, KNEPPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUH Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, CLAUDON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, PAGNOT Pascal</b></p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p>
<p><b>OBJET :</b>  <b>VOTE DU COMPTE DE GESTION 2008</b>  <b>BUDGETS COMMUNE ET ANNEXES</b></p>	<p><b>Excusés :</b> <b>GRILLOT Fabienne</b>, a donné procuration à <b>BONNOT Monique</b>, <b>GARCIA Yamina</b>, a donné procuration à <b>MAKSOUH Mourad</b>, <b>ZEFEL Frédéric</b>, a donné procuration à <b>KNEPPERT Pierre</b>, <b>PERRON Danièle</b>, a donné procuration à <b>MORENO Christine</b>, <b>MIELLE Claudine</b>, a donné procuration à <b>TRAVERSIER Agnès</b>, <b>DEMANGEON Michel</b>, a donné procuration à <b>PAGNOT Pascal</b>, <b>MARC Annie</b>, a donné procuration à <b>MOUHOT Marcel</b>.</p> <p><b>Absentes :</b> <b>GROSJEAN Laurence</b>, <b>FONTAINE Dalila</b>.</p> <p>Mr <b>JACQUOT Laurent</b> est désigné secrétaire de séance.</p>

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,  
Vu le décret portant règlement général sur la comptabilité publique,  
Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier Municipal pour l’année 2008,  
Considérant la concordance du Compte de Gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier Municipal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire ; y compris les annexes « Bois » et « Bâtiments Locatifs »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

POUR : 18  
ABSTENTIONS : 6  
CONTRE : 0

D’adopter le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal pour l’exercice 2008 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2008; y compris les annexes « Bois » et « Bâtiments Locatifs ».

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 27/03/09  
Publiée le 27/03/09  
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire